

Programme de la formation

14 h 00 : Accueil des participants

14 h 15 : Présentation de la formation

14 h 30 : La forêt et le bois dans le département

**La forêt des Alpes de Haute Provence, un potentiel sous valorisé.
Enjeux de la valorisation et de la transformation du bois pour les
élus communaux.**

Intervenant : Communes forestières

15 h 45 : Partenaires de l' élu pour ses projets forestiers ?

**Qui sont les principaux partenaires des élus ? Quelles sont leurs
missions principales ? Quels appuis les élus peuvent ils attendre ?**

Intervenant : Communes forestières

16 h 30 : L' élu propriétaire et son opérateur ONF

**L' ONF, quel fonctionnement, quelles missions ?
Le rôle de l' élu propriétaire
La charte de la forêt communale.**

Intervenants : ONF, Communes forestières

17 h 30 : Fin de la session

Madame, Monsieur,

Elus de communes forestières, vous exercez plusieurs compétences forestières ou en lien avec la forêt et le bois. La formation des élus est une action prioritaire que met en œuvre le réseau des Communes forestières, afin de vous permettre de disposer des connaissances nécessaires à vos prises de décisions. J'ai le plaisir de vous inviter à la deuxième session que nous organisons cette année ayant pour thème :

« Les enjeux de la forêt et du bois, les outils et partenaires de l' élu pour ses projets forêt - bois »,

Elle aura lieu le

**Vendredi 17 juillet de 14h00 à 17h30
Salle Luria à Lurs**

Cette session est la seconde sur ce thème dans le département, mais en version courte d'une demi journée.

En cas d'impossibilité, vous pouvez déléguer tout autre élu représentant la commune.

Je vous prie de nous retourner le bulletin réponse ci-joint.

Comptant sur votre présence je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le Président



Jean Claude MICHEL

Les modalités pratiques

Elus des communes adhérentes à jour de leur cotisation :

La formation est un service auquel donne droit l'adhésion. Aucune autre participation que le paiement de la cotisation n'est demandée.

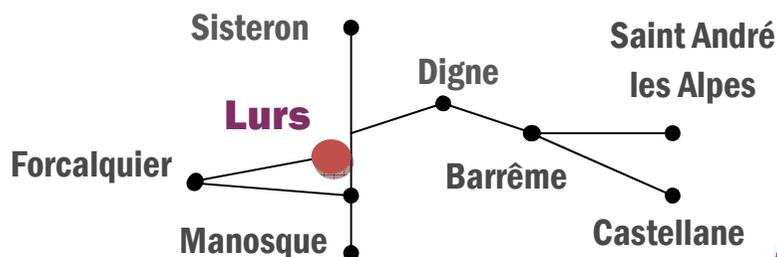
Elus des communes non adhérentes :

Une participation forfaitaire de 50 € est demandée. L'engagement à adhérer et régler la cotisation 2009, transmis au plus tard le jour de la formation dispense de la participation forfaitaire.

Le lieu de rendez-vous

Salle Luria, à Lurs, à côté du séminaire et du parking principal du village.

Comment s'y rendre



Votre interlocuteur

Pierre GAILLARD : 04 92 34 64 42



LES COMMUNES FORESTIERES des Alpes-de-Haute-Provence

proposent aux élus

Une demi-journée sur le thème

« Les enjeux de la forêt et du bois, les outils et partenaires de l'élu pour ses projets forêt – bois »

Propriétaires, aménageurs du territoire, gestionnaires de bâtiments publics et responsables de la sécurité :

Elu(e)s, la forêt vous concerne !

Quels sont mes missions et responsabilités en tant qu'élus ?
Quels sont mes partenaires et outils pour la conduite de mes projets forestiers ?

La forêt peut elle être une source d'économie et d'activité durable dans un territoire rural ?

Réponse le 17 juillet 2009.